



Mercredi 2 Décembre 2015

N° 10



S O M M A I R E

Page

Cérémonie des Vœux.....1

Sapeurs-Pompiers
Fête de la Ste- Barbe.....1

Horaires Mairie2

Collecte ordures ménagères :
Changement de prestataire.....2

Conclusion sanitaire2

Déneigement2

Bibliothèque « Page à Page »...2

Fusion3

Radars Pédagogiques3

Location salle polyvalente :
Tarifs 20164



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

*Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les Maires-Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
Le Conseil Municipal des Jeunes
Le Personnel Communal,
Vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année*

CEREMONIE DES VOEUX

Monsieur le Maire présentera les Vœux de la Municipalité aux habitants de la Commune le :

DIMANCHE 10 JANVIER 2016 à 11H00
A LA SALLE POLYVALENTE

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

FETE DE LA SAINTE-BARBE

Le Maire de Servaville-Salmonville, le Maire de La-Vieux-Rue, le Chef de Centre, le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, seraient honorés de votre présence, le :



SAMEDI 16 JANVIER 2016 à 11 heures
Place de la Mairie à LA-VIEUX-RUE
À l'occasion de la fête de la Sainte-Barbe

PROGRAMME

- : - protocole Ste-Barbe ;
- revue des matériels et personnels ;
- remise de diplômes et grades ;
- allocution.

HORAIRES MAIRIE

Le Secrétariat Mairie sera fermé les :

- **JEUDI 24 DECEMBRE 2015 ;**

- **OUVERT EXCEPTIONNELLEMENT LE :**

JEUDI 31 DECEMBRE 2015
DE 10H A 12H

POUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES
ELECTORALES UNIQUEMENT





COLLECTE ORDURES MENAGERES CHANGEMENT DE PRESTATAIRE



A compter du 1er Janvier 2016 et pour une durée de 3 ans, le prestataire de collecte des Ordures Ménagères sera **VI ENVIRONNEMENT** et pour la collecte du verre VEOLIA.



CONCLUSION SANITAIRE



Prélèvement n° 00193390 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



DENEIGEMENT



En cas d'abondantes chutes de neige occasionnant une gêne certaine pour la circulation, la municipalité, **avec le matériel dont elle dispose**, se propose de dégager les voies **dans la mesure de ses possibilités**, de la façon suivante :

- Priorité est donnée à la rue de la Fosse aux Loups (du Monument aux Morts à la RN.31).
- Il sera ensuite procédé au fur et à mesure, au dégagement des voies communales et départementales, de façon à permettre un accès routier accessible.
- Pour Salmonville, il sera procédé au dégagement de la RD 453 (rue du Calvaire);



BIBLIOTHEQUE « PAGE A PAGE »

Qu'en est-il donc de notre bibliothèque "Page à page"?

Le travail d'informatisation se poursuit .Des réunions ont lieu. Il a fallu beaucoup "désherber", trier, ranger, réparer, couvrir des livres et mettre des codes-barres sur chaque ouvrage.

Le travail de saisie est commencé. Les bénévoles travaillent pour vous et pensent à vous. Vous serez, bien entendu, prévenus de la réouverture. Merci de votre patience et des encouragements que nous recevons.

A bientôt....



DATES A RETENIR



- ▶ **DIMANCHE 13 DECEMBRE 2015** : 2ème Tour Elections Régionales
- ▶ **MARDI 15 DECEMBRE 2015** : Noël de l'école (rappel)
- ▶ **MERCREDI 16 DECEMBRE 2015** : Distribution de colis aux anciens (après le repas du Club des Anciens) (rappel)
- ▶ **DIMANCHE 10 JANVIER 2016** : Vœux du Maire à la population



FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Conseil Municipal a pris la délibération votée à l'unanimité pour l'adoption du projet de fusion de la Communauté du Plateau de Martainville (C.C.P.M.) avec la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles (C.C.M.E.) tel que proposé par le Préfet dans son schéma Départemental de Coopération Intercommunale, afin de respecter la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), obligeant à un minimum de 15.000 habitants pour chaque Com/Com.

La fusion des 2 Com/Com atteindrait : 23.500 habitants.

La Com/com. du Moulin d'Ecalles a rejeté elle, le projet du Préfet de fusion à 2 , préférant un rapprochement avec la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen (C.C.P.N.O.R.) qui compte déjà à elle seule 27.240 habitants.

L'objectif de C.C.P.N.O.R. est d'organiser et de proposer au Préfet une fusion à 3 Com.Com : C.C.P.N.O.R. + C.C.M.E. + C.C.P.M. (sans la moindre consultation de notre Communauté de Communes)

C'est le sens de la contre-proposition faite au Préfet par les Com.Com. des Portes Nord Ouest de Rouen et du Moulin d'Ecalles, en y ajoutant la Com.Com. du Plateau de Martainville, ce qui constituerait une Com.Com de 51.000 habitants.

Une deuxième délibération a été prise et votée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Servaville-Salmonville, refusant cette proposition forcée de fusion à 3 et dans cette situation , autorise le Maire de Servaville-Salmonville à demander avec l'ensemble des communes de C.C.P.M., l'adhésion de la commune à la Métropole de Rouen.

La C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale, composée de 52 membres, a 2 mois , à partir du 02/12/2015 pour :

- soit entériner les choix favorables des Com/Com volontaires sur les projets de fusion proposés par le Préfet. De 36 Com/Com. dans le Département, on passerait à 18 ;

- soit en cas de désaccord, le projet proposé doit recueillir l'avis favorable de la C.D.C.I. à la majorité des 2/3.

Affaire à suivre....



RADARS PEDAGOGIQUES



Les radars pédagogiques de la Hémaudière et de Salmonville sont de nouveau en panne.

- Est-ce un mauvais produit ?
- Est-ce une mauvaise installation ?
- Est-ce une insuffisance d'alimentation ?



Quoi qu'il en soit, un courrier a été adressé à la maison mère à Nantes faisant part du très vif mécontentement de la commune sur leurs dysfonctionnements répétitifs.

Le dossier est maintenant dans les mains du responsable qualité.

Nos radars sont démontés et repartis en atelier afin d'être expertisés.

Le service qualité des produits s'engage à nous donner une réponse rapidement sur la solution retenue : réparation ou remplacement ?



TARIF DES LOCATIONS POUR 2016

Toute location ne devient effective qu'à partir du moment où la caution a été versée (en chèque ou en espèces) auprès de Madame HEROUARD (06 .35.26.55.97) responsable des locations.

1° - Salle de sports : (sans la cuisine) :

LOCATION: 535 € la journée, **270 €** la demi-journée, dans la mesure où elle est libre, et que cela ne risque pas de gêner les activités sportives.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bal d'associations reconnues...

ARRHES : 220 € à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent).

CAUTION : 133 € à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas de dégâts).

112 € à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location si la propreté des locaux rendus après usage est correcte – voir art. 10 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques, soit **245 €**, seront perçus par la commune.

SOLDE LOCATION : 315 € restants sont à verser avant de prendre la salle (pour la journée).

50 € (pour la 1/2 journée).

VIN D'HONNEUR : 190 € uniquement pour un vin d'honneur dans la salle de sport, dans la mesure où elle est libre, et que cela ne gêne pas les activités sportives.

60 € seulement pour les habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Personnes Habitant hors commune	Arrhes perçues à la réserv.	Caution en 2 chèques
1 journée	190€	260€	148€	123€+107€
2 jours de suite	260€	420€	170€	123€+107€
3 jours de	385€	500€	210€	123€+107€
suite				
Couverts	1€	1€		
Réunions (1 h)	15€	20€		

3° - Salle de sports et salle de cérémonie

_ Pour les habitants de la commune :

635 € pour une journée, **850 €** pour deux jours de suite.

_ Pour les personnes habitants hors commune :

745 € pour une journée, **1 100 €** pour deux jours de suite.

_ **80 €** pour location de l'estrade (montée et démontée par les employés communaux).

Possibilité forfait ménage : 80 € comprenant le passage de la serpillère dans les endroits suivants : salle de cérémonie, salle des anciens, la cuisine, le couloir, les sanitaires + le nettoyage des sanitaires).

⚠ Reste à la charge du locataire : faire la vaisselle et passer le balai dans les endroits indiqués ci-dessus.

